



## ► Mode d'emploi :

L'aire de couchage est non bétonnée. Une différence de niveau de 40 cm doit être aménagée entre l'aire paillée et le caillebotis. Cette hauteur qui ne constitue pas un obstacle au passage des animaux permet l'accumulation du fumier sous les animaux pendant une durée voisine de 2 mois. Si la périodicité de curage est inférieure à 2 mois, il faudra alors prévoir une fumière de stockage.

Le paillage journalier doit être compris entre 1 et 1,2 kg/m<sup>2</sup>. Un paillage trop important peut entraîner un surcoût et un échauffement prématuré de la litière. Après un curage, le paillage peut être doublé dans la limite de 2 à 2,5 kg/m<sup>2</sup>.

**Pour la mécanisation du paillage, il faut préférer la dérouleuse à la pailleuse avec soufflerie qui risque de colmater les caillebotis.**

Le stockage sous caillebotis permet une réduction du temps de travail et évite le stockage extérieur. Les effluents de salle de traite et notamment les eaux blanches peuvent être stockés avec le lisier sous les caillebotis. Il convient toutefois de se prémunir contre la formation de gaz nocifs pour les animaux et pour l'homme. Un brassage journalier associé à une bonne ventilation du bâtiment est préconisé.

Une séparation tubulaire entre l'aire paillée et le couloir, et la création de 2 à 3 passages des animaux entre la zone de couchage et le couloir d'alimentation évite l'accumulation de paille sur les caillebotis.

Pour le brassage et la circulation du lisier, la fosse doit être divisée en 2 canaux. Ces derniers sont disposés sous les couloirs d'alimentation et d'affouragement.

## ► Options techniques :

Les coûts détaillés précédemment pour 40 et 80 vaches laitières correspondent au schéma standard sans mécanisation du paillage.

Ces options ont une incidence sur la main d'œuvre, les investissements et les coûts de fonctionnement.

Le tableau ci-après fait état des options possibles pour ce mode de logement. Il précise l'incidence sur le temps de travail et décrit le coût annuel correspondant aux annuités des investissements (achat d'une pailleuse) et aux coûts

de fonctionnement (utilisation des tracteurs et rémunération du temps de travail).

Options	40 VL		80 VL	
	(€/an)	min/jour	(€/an)	min/jour
Pailleuse	+ 990 à + 1420	- 9	+ 1485 à + 1920	- 11

Bâtiment d'élevage



Source : CA 02

Fiche 04

# Aire paillée en creux avec couloir d'alimentation caillebotis



## ► Descriptif

### Préconisations bien être :

Surface de couchage/animal : 7 - 8 m<sup>2</sup>/VL

Surface d'exercice/animal : 2,5 m<sup>2</sup>/VL

### Type et quantité de déjections à épandre :

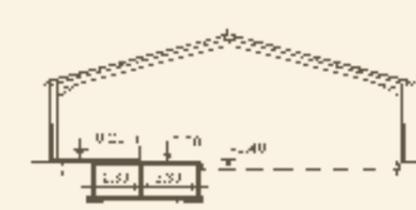
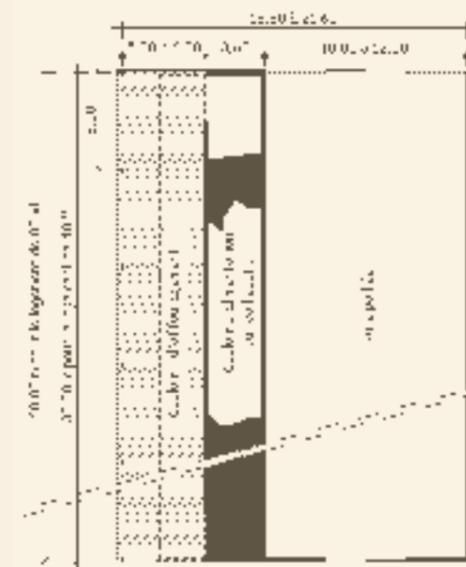
fumier très compact : 2,8 tonnes/VL/6 mois  
lisier : 6,5 m<sup>3</sup>/VL/6 mois

### Besoin en paille :

8 kg/VL/jour

### Place à l'auge :

0,65 à 0,75 m/VL



## ► Avantages

- Simplicité des circuits.
- Bonne séparation des déjections.
- Production de fumier paillé et de lisier de qualité.
- Absence de raclage.
- Une fumière n'est pas nécessaire s'il y a 2 mois d'accumulation sous les animaux et dépôt au champ.
- Meilleure intégration paysagère et propreté des abords (absence de fosse et de fumière visibles).

## ► Inconvénients

- Consommation en paille élevée.
- Forte contrainte du paillage.
- Isolement des vaches en chaleur.
- Propreté des vaches.
- Nécessité d'une homogénéisation régulière du lisier.
- Risque d'odeurs.



Source : CA 62

### CONTACTS :

SERVICE BÂTIMENTS D'ELEVAGE	03 23 22 51 11
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AINES	03 27 47 57 06
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD	03 44 11 44 57
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'OISE	03 21 60 57 56
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PAS-DE-CALAIS	03 22 33 69 93
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME	03 21 60 57 91
INSTITUT DE L'ELEVAGE - SAINT LAURENT BLANGY	

### REMARQUE

Cette fiche descriptive présente les critères techniques et économiques d'une situation standard. Les éléments décrits doivent être adaptés à chaque situation et ne dispensent en aucun cas de l'intervention d'un conseiller spécialisé en bâtiment d'élevage.

normédia - 03 20 15 99 15

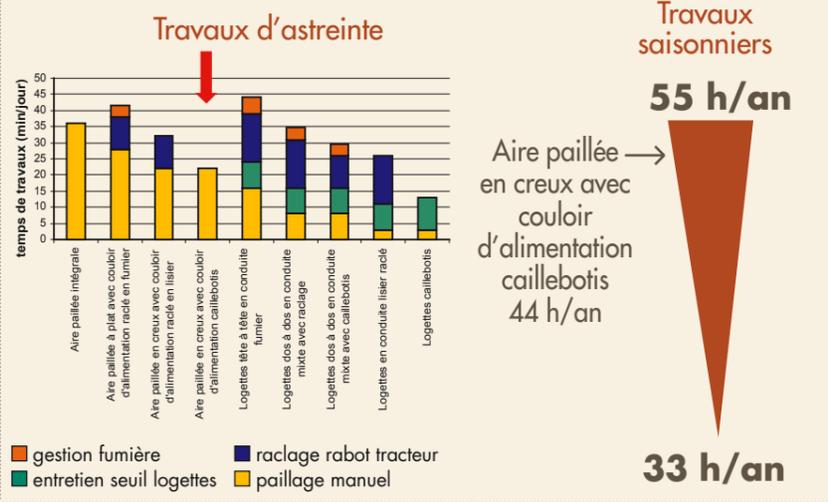




# 40 vaches laitières

# 80 vaches laitières

## Temps de travaux



### Stockage des déjections

Fumier de litière accumulée stocké au champ (curage 2 mois).

Fosse sous caillebotis (6 mois de stockage)

- Lisier 260 m<sup>3</sup>
- Effluents salle de traite 178 m<sup>3</sup>
- 438 m<sup>3</sup> utiles

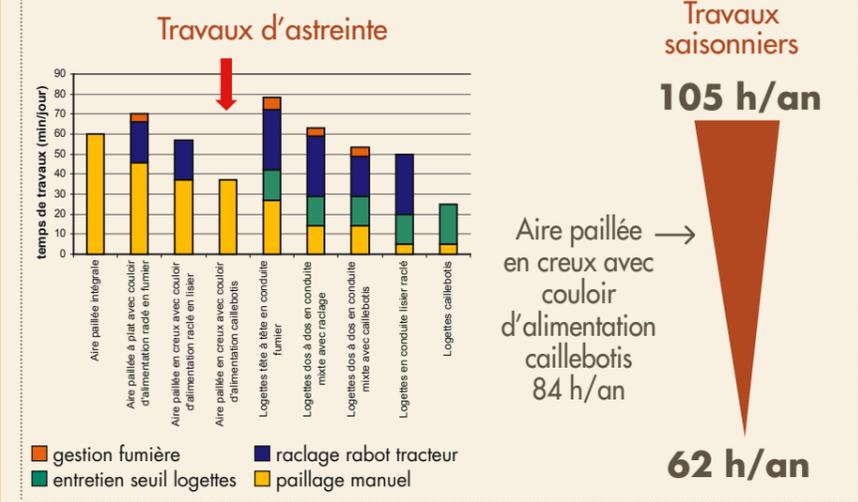
### Stockage des déjections

Fumier de litière accumulée stocké au champ (curage 2 mois).

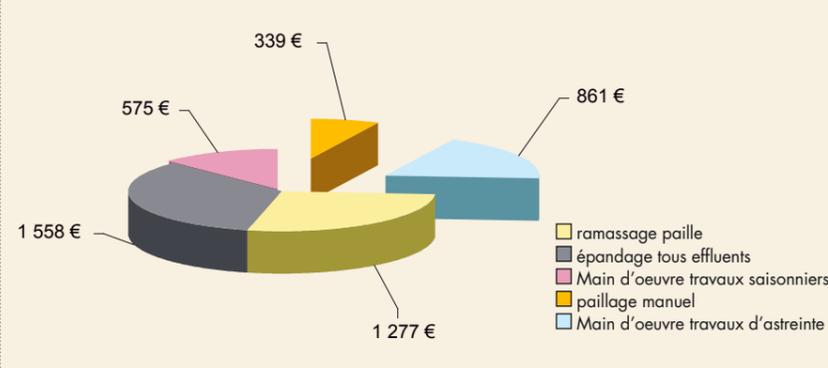
Fosse sous caillebotis (6 mois de stockage)

- Lisier 520 m<sup>3</sup>
- Effluents salle de traite 310 m<sup>3</sup>
- 830 m<sup>3</sup> utiles

## Temps de travaux



## Coûts de fonctionnement

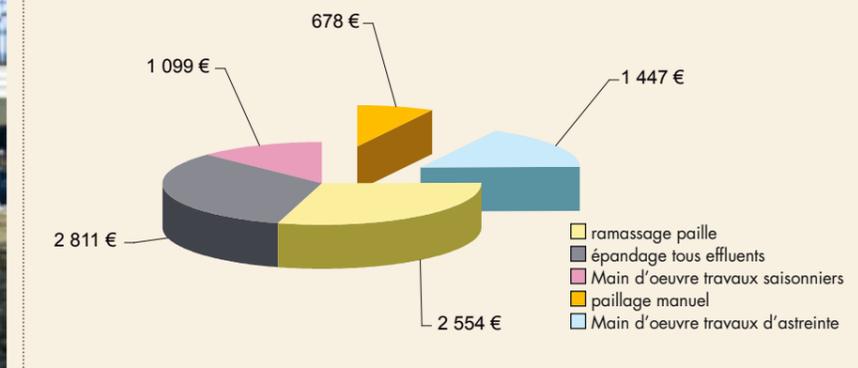


Source : CA 62.

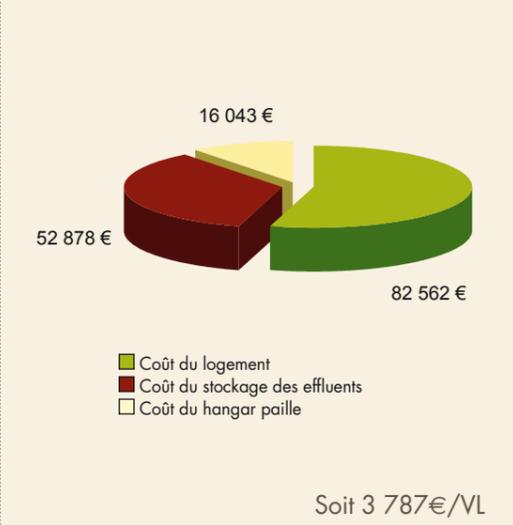


Source : institut de l'élevage.

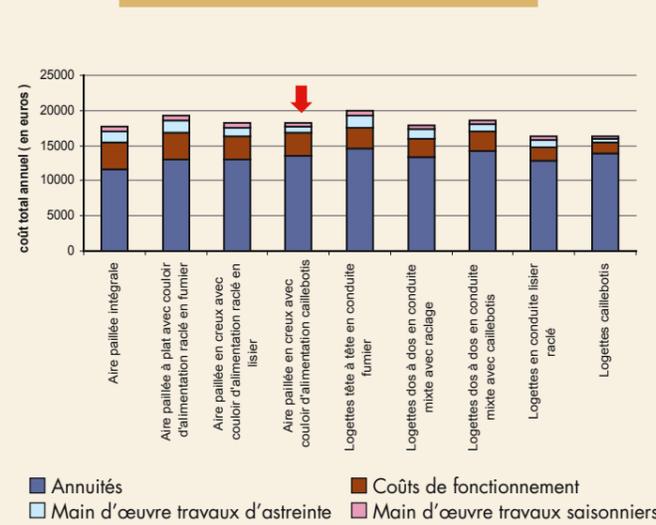
## Coûts de fonctionnement



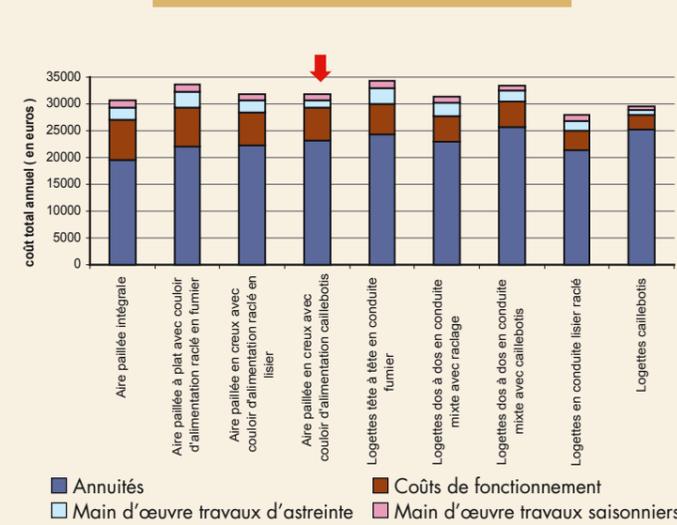
## Investissements



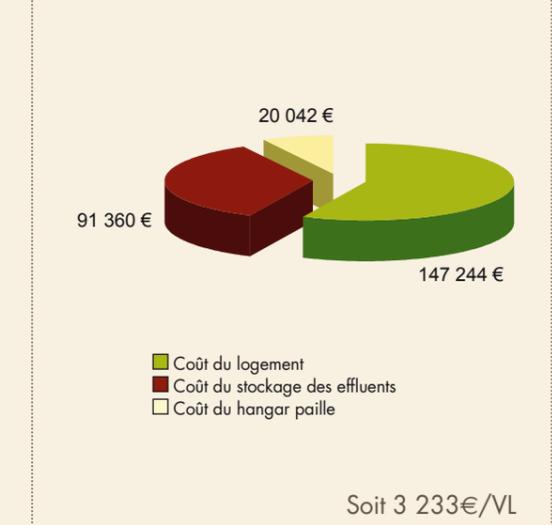
## Coût total annuel



## Coût total annuel



## Investissements



**Temps de travaux**  
Les travaux d'astreinte représentent les tâches journalières non automatisées correspondant à l'entretien du seuil de logettes, au raclage, au paillage et à la gestion de la fumière. Ces temps de travaux sont déterminés pour une durée de stabulation de 6 mois. Les travaux saisonniers regroupent ici le temps lié à l'épandage des déjections, au ramassage de la paille.

**Coûts de fonctionnement**  
Les coûts de fonctionnement sont le reflet des tâches d'astreinte et saisonnières. Ils se rapportent à l'utilisation du matériel nécessaire à l'accomplissement de chacune des tâches (amortissement, frais d'entretien,...). Le coût de la main d'œuvre associé aux différents travaux est déterminé sur la base horaire de 13 €/heure.

**Investissements**  
Seuls les investissements liés au logement des animaux et au stockage des effluents et de la paille sont décrits. Les autres postes (salle de traite, stockage des fourrages,...) sans incidence sur l'analyse comparative des modes de logement, ne sont pas détaillés.

**Coût total annuel**  
Le coût total annuel est le cumul des coûts de fonctionnement, du coût de la main d'œuvre et des annuités. Les annuités sont déterminées pour un amortissement des investissements sur 15 ans à un taux de 4 %.